

AFFAIRE N° 31. - Paiement des honoraires dus à Maître Jean MAS, Notaire à Saint-Denis, pour frais d'établissement d'actes.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser à Maître Jean MAS, Notaire à Saint-Denis, la somme de QUATRE CENT TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS CFA (434 575 Frs CFA), pour frais d'établissement d'actes de vente se décomposant comme suit :

- AFFAIRE N° 14 du 6.5.70 : terrain consorts FOUCQUE (Lotis. C.E.S.)	267 315 Frs
- AFFAIRE N° 18 du 11.6.70 : terrain Gérard TURPIN (aménagement Chemin Lory)	11 800 Frs
- AFFAIRE N° 20 du 28.8.80 : terrain Charles HOARAU (Foyer Rural)	155 460 Frs
	<hr/>
	434 575 Frs *****

La dépense est prévue au chapitre 900 - article 210 pour les terrains consorts FOUCQUE - Ch. HOARAU ;

au chapitre 901 - article 210 pour le terrain Gérard TURPIN, du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint-Denis, le 11 Mai 1971
Jean B. Lepet
Le Secrétaire Général
Signé : Ch. Tessier
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. C. Aloucon

AFFAIRE N° 31, BIS. - Paiement des honoraires dus à Maître
d'AMBELLE de PEINDRAY, Notaire, pour frais d'établissement d'acte de
vente.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser à Maître D'AMBELLE
DE PEINDRAY, Notaire à Saint-Denis, la somme de 114 014 Frs CFA, pour
frais d'établissement d'acte de vente du terrain :

- AFFAIRE N° 26 du 27.11.69 : terrain COMMUNS
(Ecole) 114 014 Frs CFA

La dépense est prévue au chapitre 903, article 210 du
budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Vu
Saint-Denis, le 11 Mars 1971
Bon à l'effet
Le Secrétaire Général
Signé : M. Kéké
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
M. C. Alarcón